



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 5 mai 2020 à 19 h
Exceptionnellement tenue à huis-clos, par Vidéoconférence**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement
Madame la mairesse Caroline Bourgeois, mairesse d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Charles-Hervé Aka, Secrétaire d'arrondissement
Madame Dany Barbeau, Directrice d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement madame Caroline Bourgeois déclare la séance ouverte à 19 h.

MOT DE LA MAIRESSE

La mairesse souhaite la bienvenue aux citoyens et salue les membres du conseil d'arrondissement, les membres de l'administration et le commandant présents pour la séance par vidéoconférence.

Madame Bourgeois fait un point sur la situation de la COVID-19 depuis la dernière séance ordinaire. Elle indique que depuis quelques jours il y a eu une augmentation du nombre de personnes affectées dans le district de Rivière-des-Prairies. Toutefois, elle tient à rassurer les citoyens que l'arrondissement travaille de concert avec la Santé Publique de Montréal pour comprendre la situation et prendre les mesures nécessaires afin de limiter la transmission communautaire. Ainsi, la mairesse annonce la mise en place de deux cliniques de dépistage à Rivière-des-Prairies à compter du jeudi 7 mai 2020, et ce jusqu'au dimanche 10 mai 2020. Une nouvelle campagne d'affichage multilingue sera mise en place pour sensibiliser les citoyens au respect des mesures de sécurité, un tournée porte-à-porte sera effectuée, en collaboration avec le CIUSS pour recenser les comportements épidémiologiques et comprendre la situation. Elle indique aussi qu'un appel à tous a été lancé pour la confection et la fabrication de couvre-visages. À cet effet, Mme Bourgeois indique que la Ville de Montréal procédera dans les prochains jours à la distribution de 50 000 couvre-visages.

En outre, la mairesse informe les citoyens que l'arrondissement continue à travailler sur la mise en œuvre de la politique d'agriculture urbaine.

De plus, Mme Bourgeois souhaite la bienvenue au nouveau commandant du poste de quartier 49 à RDP, en la personne du Commandant Éric Breton, et remercie le Commandant Marin pour le travail effectué au poste 49.

Enfin, la mairesse invite les citoyens à ne pas relâcher les efforts pour le respect des mesures sanitaires de lutte contre la COVID-19, malgré les impacts parfois difficiles de celles-ci.

Pour terminer, la mairesse souligne le départ à la retraite de monsieur Martin Coutu le 15 mai 2020.

CA20 30 05 0106

ADOPTION - ORDRE DU JOUR - SÉANCE ORDINAIRE - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 mai 2020 tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

CA20 30 05 0107

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - 7 AVRIL 2020, À 19 H

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 avril 2020.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- 7 questions sur le projet d'agrandissement du CPE Palou la Coccinelle
 - 1 question sur la revitalisation du bout de l'île
 - 1 question sur la sécurité routière au Faubourg Pointe-aux-Prairies
 - 1 question sur le développement de la longue terrasse entre la rue Sherbrooke et la rue Forsyth
 - 1 question sur le projet poussette
 - 1 question sur la sécurité routière entre Maurice-Duplessis/89e avenue/Eugène Couvrette/Renée Vautelet/94e avenue
 - 1 question sur les cliniques d'impôts
 - 2 questions sur une activité de corvée de nettoyage du bord du fleuve
 - 1 question sur la réfection du boulevard Gouin
 - 1 question sur les projets reportés
 - 1 question sur le réaménagement du terrain de balle du parc St-Joseph
 - 1 question sur le jeu libre sur le chemin public
 - 1 question sur les travaux correctifs de la piste cyclable au niveau de la 36e Avenue
-

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur le conseiller Gilles Déziel informe les citoyens du début des travaux de réaménagement des terrains de balles aux parcs St-Marcel et de l'école secondaire de PAT à la fin de l'été 2020. Il souligne qu'afin de permettre le passage des balais mécaniques et le nettoyage des rues, les restrictions de stationnements sont de nouveau en vigueur depuis le 1^{er} mai 2020. Il les invite donc à surveiller les changements d'horaires pour éviter les contraventions après la période de grâce qui s'étendra jusqu'au 11 mai 2020. Il termine en soulignant la retraite de monsieur Martin Coutu.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà demande la permission à la mairesse pour lire un texte en italien et procède à la lecture dudit texte

Madame la conseillère Lisa Christensen annonce la réouverture graduelle des jardins communautaires sur toute l'île de Montréal, avec des mesures adaptées à la situation de la COVID-19. Elle indique que l'arrondissement embauchera une animatrice horticole qui sera présente sur les lieux. Elle invite les citoyens à respecter les mesures prescrites par la Santé publique et à être solidaire avec ceux qui sont dans le besoin. Elle termine en soulignant la retraite de monsieur Martin Coutu.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine se dit préoccupée et fait un retour sur la situation qui prévaut à Rivière-des-Prairies par rapport à l'augmentation marquée de cas dans ce district de l'arrondissement. Elle se réjouit de la mise sur pied d'un plan d'action pour faire face à cette situation (affichage, sensibilisation et étude épidémiologique). Elle demande que le district touché puisse recevoir une partie importante des couvre-visages annoncées par la Ville de Montréal. Elle rassure les citoyens que les élus de l'arrondissement travaillent de concert avec les autorités gouvernementales et les associations communautaires pour les assister au mieux dans la lutte contre la COVID-19. Elle leur demande également de respecter toutes les mesures mises en place pour se protéger et éviter la propagation. Pour ce qui des couvre-visages, Mme Pierre-Antoine souligne l'initiative de l'ÉCO-PAP. Elle termine en soulignant la retraite de monsieur Martin Coutu.

Monsieur le conseiller Richard Guay informe les citoyens de la reprise des chantiers et de certains services de l'arrondissement au bénéfice des citoyens. C'est ainsi que le service des permis et le BAM de l'arrondissement reprennent graduellement leurs activités à partir de 4 mai sur rendez-vous uniquement. M. Guay indique que la rampe de mise à l'eau sur la 36^e Avenue est fonctionnelle. Il termine en soulignant la retraite de monsieur Martin Coutu.

Madame la conseillère Suzanne Décarie encourage les citoyens prévoir un plan d'urgence pour les animaux de compagnie dans le cas où les propriétaires seraient touchés. Elle les invite, en cas d'incapacité reliée à la COVID-19, à s'adresser à un centre de refuge des animaux ou au 211. Elle annonce que les preuves de micropuçage pour les animaux ne seront pas exigées lors du renouvellement du permis, et ce, du 6 mai au 1^{er} septembre. Elle invite aussi les citoyens à ne pas nourrir les animaux sauvages car cela constitue une nuisance au sens du Règlement sur les nuisances. Elle termine en soulignant la retraite de monsieur Martin Coutu.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Dépôt de document de madame la mairesse, Caroline Bourgeois, en lien avec le CPE Palou La Coccinelle

CA20 30 05 0108

AUTORISATION - NE PAS DONNER SUITE - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 20-18056 - FOURNITURE, LIVRAISON ET INSTALLATION D'UNE UNITÉ SANITAIRE AUTOMATISÉE - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De ne pas donner suite à l'appel d'offres numéro 20-18056 pour la fourniture, livraison et installation d'une unité sanitaire automatisée pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.01 1204281022

CA20 30 05 0109

OCTROI - CONTRAT - LANCO AMÉNAGEMENT INC. - RÉAMÉNAGEMENT DES TERRAINS DE BALLE - PARCS ST-MARCEL ET POLYVALENTE POINTE-AUX-TREMBLES - AUTORISATION DE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-PARC20-04 (9 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'octroyer, au plus bas soumissionnaire conforme, un contrat à la firme Lanco Aménagement Inc., au prix de sa soumission, soit au montant de 947 876,90 \$, taxes incluses pour le réaménagement des terrains de balle aux parcs St-Marcel et de la polyvalente Pointe-aux-Trembles conformément à l'appel d'offres public numéro RP-PARC20-04 (9 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 1 023 228,28 \$ taxes incluses, à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.02 1204281007

CA20 30 05 0110

OCTROI - CONTRAT - LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC. -INSTALLATION DE CONTENEURS SEMI-ENFOUIS - DIVERS PARCS -ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - AUTORISATION DE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC PARC20-03 (6 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer, au plus bas soumissionnaire conforme, un contrat à la firme Les Entreprises Daniel Robert inc., au prix de sa soumission, soit au montant de 99 466,83 \$, taxes incluses pour l'installation de conteneurs semi-enfouis dans divers parcs de l'arrondissement, conformément à l'appel d'offres public numéro PARC20-03 (6 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 118 225,51 \$ taxes, contingences et incidences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.03 1204281011

CA20 30 05 0111

OCTROI - CONTRAT - CONSTRUCTION VIATEK INC. - TRAVAUX - CONSTRUCTION - DOS D'ÂNES ALLONGÉS SUR RUE EN ENROBÉ BITUMINEUX PAR THERMORAPIÉÇAGE - DIFFÉRENTES RUES -ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - AUTORISATION DE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO ING20-07 (3 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Construction Viatek Inc au prix de sa soumission, soit au montant de 417 673,13 \$, taxes incluses pour des travaux de construction de dos d'ânes allongés sur rue en enrobé bitumineux par thermorapiéçage, sur différentes rues dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, conformément aux documents de la soumission publique numéro ING20-07 (3 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 452 556,79 \$ taxes, contingences et incidences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 22,09 % par la ville centre et à 77,91 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

ADOPTÉ

20.04 1204281019

CA20 30 05 0112

OCTROI - CONTRAT - AV-TECH INC. - SERVICES EN PLOMBERIE - DIVERS TRAVAUX - PARCS MUNICIPAUX ET ESPACES VERTS - SITUÉS - TERRITOIRE - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - PÉRIODE - DEUX (2) ANS (2020-2021) - AUTORISATION DE DÉPENSE - POSSIBILITÉ - PROLONGATION - ANNÉE SUPPLÉMENTAIRE - APPEL D'OFFRES PUBLIC 20-18134 (2 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES).

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Av-Tech inc., un contrat au montant de 128 643,81 \$, taxes incluses pour des services en plomberie pour divers travaux, dans les parcs municipaux et espaces verts situés sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour une période de deux (2) ans, avec possibilité de prolongation d'une année supplémentaire, le tout conformément à l'appel d'offres public numéro 20-18134 (2 soumissionnaire);

D'autoriser une dépense 142 440,81 \$, contingences et taxes incluses à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera financée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.05 1201163002

CA20 30 05 0113

OCTROI - DEUX CONTRATS - LOCATION DE DEUX (2) BALAIS - UN CONTRAT - BALAI LE PERMANENT INC. - UN CONTRAT - ENTRETIENS J.R VILLENEUVE INC. - LOCATION - UN BALAI - CHACUN DES CONTRATS - OPÉRATIONS DE NETTOYAGE ANNUEL DES RUES - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - AUTORISATION DE DÉPENSE - DEMANDE DE PRIX DE GRÉ À GRÉ NUMÉRO ING20-08 (3 FOURNISSEURS)

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'octroyer deux (2) contrats, pour la location de chacun un balai, pour les opérations de nettoyage annuel des rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, soit :

1. un contrat à l'entreprise Balai le Permanent inc. au montant de 36 258,52 \$ taxes incluses;
2. un contrat à l'entreprise Entretien J.R Villeneuve inc. au montant de 37 748,59 \$ taxes incluses;

D'autoriser une dépense totale de 74 007,11 \$, taxes incluses à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100% par le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.06 1204281024

CA20 30 05 0114

OCTROI - CONTRAT - MULTISPORT SYNTHÉTIQUE INC. F.A.S.N. ECLAIR PLUS PEINTURE - TRAVAUX DE NETTOYAGE ET DE PEINTURE DE LAMPADAIRES - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - AUTORISATION DE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO 20-18023 (4 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Multisport synthétique inc. F.A.S.N. Eclair Plus Peinture, un contrat, au prix de sa soumission, soit au montant de 53 322,92 \$, taxes incluses pour des travaux de nettoyage et de peinture de lampadaires dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro 20-18023 (4 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 53 322,92 \$ taxes incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

ADOPTÉ

20.07 1204281020

CA20 30 05 0115

ACCUSER RÉCEPTION - RAPPORTS - DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - RESSOURCES HUMAINES - PÉRIODE - MARS 2020 - RESSOURCES FINANCIÈRES - PÉRIODE - 29 FÉVRIER AU 27 MARS 2020 - DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE - PÉRIODE - MARS 2020

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour le mois de mars 2020 et en matière de ressources financières pour la période du 29 février au 27 mars 2020.

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités pour le mois de mars 2020 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour le mois de mars 2020.

ADOPTÉ

30.01 1202468010

CA20 30 05 0116

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA20-30096

Madame Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement numéro RCA20-30096 intitulé : « Règlement permettant l'agrandissement et l'occupation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance, du bâtiment situé au 15990, rue Notre-Dame Est, sur le futur lot assemblé constitué des lots 1 875 530 et 1 875 531 du cadastre du Québec, dans le district de La Pointe-aux-Prairies, en vertu de l'article 134 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (RLRQ c. S-4.1.1) ».

40.01 1208238007

CA20 30 05 0117

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA20-30096

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro RCA20-30096 intitulé : « Règlement permettant l'agrandissement et l'occupation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance, du bâtiment situé au 15990, rue Notre-Dame Est, sur le futur lot assemblé constitué des lots 1 875 530 et 1 875 531 du cadastre du Québec, dans le district de La Pointe-aux-Prairies », en vertu de l'article 134 de *la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (RLRQ c. S-4.1.1).

QUE ce projet règlement numéro RCA20-30096 soit soumis à une consultation publique écrite de quinze (15) jours à partir de la publication d'un avis public à cet effet, selon les modalités prévues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ

40.02 1208238007

CA20 30 05 0118

DÉPÔT - RAPPORT CONSULTATION ÉCRITE - ADOPTION - CERTIFICAT - DEROULEMENT - RELATIF - CONSULTATION ÉCRITE - TENUE - DU 14 AU 29 AVRIL 2020 - RESOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-133

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport de consultation écrite et adoption du certificat relatif au déroulement de la consultation écrite tenue du 14 avril au 29 avril 2020 relativement à la Résolution sur le projet particulier numéro PP-133 intitulée : « Projet particulier visant à permettre qu'un bâtiment à usage institutionnel situé au 12230, avenue Fernand-Gauthier, sur le lot numéro 1 057 700, puisse aménager une aire de stationnement en cour avant et installer un équipement récréatif qui empiète dans la marge de recul avant secondaire – District de Rivière-des-Prairies »

ADOPTÉ

40.03 1205270001

CA20 30 05 0119

ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-133

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT QUE le requérant demande des dérogations au Règlement de zonage en vigueur afin d'aménager une aire de stationnement en cour avant et d'installer un équipement récréatif qui empiète dans la marge de recul avant secondaire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 7 février 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 10 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île planifie depuis plusieurs mois les travaux d'agrandissement de l'école Marc-Aurèle-Fortin avec l'objectif d'octroyer un contrat de construction en octobre 2020.

CONSIDÉRANT les besoins criants en nouvelles salles de classe du réseau scolaire primaire pour la population du quartier de Rivière-des-Prairies où les hausses démographiques observées auprès de la clientèle sont importantes.

CONSIDÉRANT la désignation, par le conseil d'arrondissement, de ce projet particulier comme dossier prioritaire lors de la séance ordinaire du conseil du 7 avril 2020, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-008 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, c. S-2.2);

CONSIDÉRANT QUE cette désignation a pour conséquence de remplacer la procédure de consultation publique prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite, et ce, selon la procédure prévue par l'arrêté ministériel numéro 2020-008;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation publique écrite, d'une durée de 15 jours, publié dans le journal L'Informateur de Rivière-des-Prairies, édition du 14 avril 2020, et publié sur le site web de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens ont pu transmettre leurs questions et commentaires à l'arrondissement dans le cadre de la consultation publique écrite et qu'aucune des questions ou commentaires ne nécessitent une modification du projet particulier;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de résolution, bien qu'il contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire, sera exclu du processus d'approbation référendaire, le tout conformément à l'arrêté ministériel du 22 mars 2020 portant le numéro 2020-008;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution numéro PP-133 intitulée : « Projet particulier visant à permettre qu'un bâtiment à usage institutionnel situé au 12230, avenue Fernand-Gauthier, sur le lot 1 057 700, puisse aménager une aire de stationnement en cour avant et installer un équipement récréatif qui empiète dans la marge de recul avant secondaire - District de Rivière-des-Prairies. ».

ADOPTÉ

40.04 1205270001

CA20 30 05 0120

DÉSIGNATION - DOSSIER PRIORITAIRE - DEMANDE D'APPROBATION - DÉROGATION MINEURE - 16225, RUE FORSYTH - DISTRICT LA POINTE-AUX-PRAIRIES

CONSIDÉRANT que la situation pandémique actuelle empêche la tenue de toute séance conventionnelle du conseil d'arrondissement requise en vertu de la LAU, ce qui met indûment en veille le processus d'adoption d'une résolution relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3001842154 visant la marge de recul arrière minimale d'un bâtiment multifamilial incendié situé au 16225, rue Forsyth.

CONSIDÉRANT que sept ménages sont sans domicile suite à l'incendie du bâtiment visé;

CONSIDÉRANT que l'approbation de la demande de dérogation mineure est requise afin de procéder à l'émission du permis de construction qui permettra de reconstruire l'immeuble incendié en conservant la fondation existante;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 3 avril 2020 quant à la demande de permettre une marge de recul arrière minimale de 5,62 mètres, au lieu de 6 mètres (Règlement de zonage (RCA09-Z01), article 91).

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen
monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà
madame la conseillère Suzanne Décarie, madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, madame la mairesse Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

Que le conseil d'arrondissement confère un statut de dossier prioritaire à la demande de dérogation mineure numéro 3001842154 relativement à la marge de recul arrière minimale d'un bâtiment

multifamilial incendié situé au 16225, rue Forsyth, conformément à l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 15 mars 2020.

QUE la demande d'approbation de dérogation mineure numéro 3001842154 soit soumise, conformément à l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 15 mars 2020, à une consultation publique écrite de quinze (15) jours à partir de la publication d'un avis public à cet effet;

ADOPTÉ

40.05 1205270003

CA20 30 05 0121

PIIA - 12856, RUE SHERBROOKE EST - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable et unanime du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 6 avril 2020,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), les plans relatifs à l'installation d'une nouvelle porte d'entrée et d'une porte de service pour le bâtiment commercial situé au 12856, rue Sherbrooke Est, sur le lot 1 504 005, circonscription de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles;

D'approuver les plans préparés par la firme Agapl+Alt Architectes SENC, estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 19 mars 2020.

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

Le tout, aux fins d'émission de la demande de permis de transformation numéro 3001839334.

ADOPTÉ

40.06 1208238005

CA20 30 05 0122

PIIA - 11561, RUE NOTRE-DAME EST - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 3 avril 2020;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément aux articles 96 et 122 des sections 13 et 17 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), les plans relatifs à la transformation des enseignes présentes sur le site du commerce situé au 11561, rue Notre-Dame Est, sur le lot 1 093 534 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Le tout, tel que présenté sur le plan déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 9 mars 2020 et aux fins de l'émission de la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3001542339.

ADOPTÉ

40.07 1203469001

CA20 30 05 0123

ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA20-(C-4.1)-011 - IMPLANTATION - ZONE SCOLAIRE - 8E AVENUE - ENTRE - DE MONTIGNY ET ONTARIO - FACE - ÉTABLISSEMENT - SITUÉ - 1680 8E AVENUE - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance numéro OCA20-(C-4.1)-011, l'implantation d'une zone scolaire face à l'école Le Tournesol – Annexe, située au 1680, 8^e Avenue, district de Pointe-aux-Trembles;

De conserver en place toute autre signalisation en vigueur.

ADOPTÉ

40.08 1200040001

CA20 30 05 0124

MODIFICATION - MONTANT - VERSER - FONDS DE COMPENSATION - STATIONNEMENT - FUTURE PROPRIÉTÉ - 9181, BOULEVARD PERRAS - LOT PROJETÉ - 6 285 604 - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

CONSIDÉRANT la demande du requérant de contribuer au fonds de compensation en matière de stationnement pour une (1) case de stationnement manquante;

CONSIDÉRANT que le projet de construction prévu au 9181, boulevard Perras comprend huit (8) logements;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'ordonnance numéro OCA17-(5984)-002, le projet fait partie de la catégorie C (bâtiment ou logement autre que celui des catégories A ou B) et qu'un montant de 3 500 \$ est exigé pour une unité de stationnement faisant l'objet d'une exemption et appartenant à cette catégorie;

CONSIDÉRANT que le montant de la compensation de 2 500\$ indiqué à la résolution numéro CA20 3004 0099 adoptée par le conseil d'arrondissement le 7 avril 2020 s'applique à un projet faisant partie de la catégorie A (bâtiment exclusivement affecté à un usage résidentiel de 5 logements et moins);

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De corriger le montant indiqué dans le deuxième paragraphe du dispositif de la résolution numéro CA20 3004 0099, à verser au fonds de compensation pour le stationnement pour le projet prévoyant l'aménagement de six (6) cases de stationnement au lieu de sept (7) cases pour la propriété située au 9181, boulevard Perras (futur numéro civique), sur le lot 6 285 604 projeté, tel qu'exigé par le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié), comme suit :

De prendre acte de l'engagement du requérant à verser 3 500 \$ au fonds de compensation pour le stationnement.

ADOPTÉ

40.09 1205909003

CA20 30 05 0125

LEVÉE - SÉANCE

À 20 h 20,

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Charles-Hervé Aka
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 juin 2020.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Charles-Hervé Aka
Secrétaire d'arrondissement